



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 17/12/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. LARLET - M. WAHARTE -

Pouvoirs : Mme MORBELLI à M. GACHON - M. JESNE à M. MATHON - Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

**AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL**

N° Acte : 7.1.6

Délibération n°24-224

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Vu le Budget Primitif et les Décisions Modificatives du Budget Principal sur l'exercice 2024

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (art L1612-1) prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme (AP), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les crédits ouverts (BP+DM1+DM2) à la section d'investissement sur l'exercice 2024 du Budget Principal s'élèvent à 22 770 153,69 € ventilés en :

- 1 283 641,29 € de crédits hors opérations budgétaires sur les chapitres 13, 204, 21, 26 et 27.
- 10 850 298,00 € de crédits sur des opérations budgétaires hors AP,
- 10 636 214,40 € de crédits sur des opérations budgétaires sur AP

En conséquence, le montant maximum des dépenses susceptibles d'être engagées, liquidées, et mandatées avant le vote du Budget Primitif 2025 est de 7 514 150,72 € selon l'affectation détaillée ci-dessous :

Opération M57 ou chapitre		Libellé	Crédits ouverts 2024	ASI 2025
Hors opération M57 hors AP	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	80 000,00	20 000,00
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	397 420,00	99 355,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	369 221,29	92 305,32
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	400 000,00	100 000,00
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 000,00	9 250,00
Total Hors opération M57 hors AP			1 283 641,29	320 910,32
Opération M57 hors AP	000108	ACQUISITION PARC AUTO	400 000,00	100 000,00
	000112	INFORMATIQUE ET RESEAUX	683 000,00	170 750,00
	000114	ESPACES PUBLICS URBAINS ET NATURELS	1 400 000,00	350 000,00
	000116	MOBILIER ET MATERIEL	298 378,00	74 594,50
	000117	TRAVAUX ANNUELS	900 000,00	225 000,00
	000118	MAINTENANCE DES BATIMENTS	11 500,00	2 875,00
	000119	REHABILITATION BATIMENTS COMMUNAUX	1 000 000,00	250 000,00
	000124	TRAVAUX DE CHAUFFAGE	1 300 000,00	325 000,00
	000130	CTM	225 000,00	56 250,00
	000133	OPERATIONS GENERALES DE VOIRIE	1 400 000,00	350 000,00
	000137	RESEAUX ET VIDEOPROTECTION	100 000,00	25 000,00
	000143	REHABILITATION LEO LAGRANGE	50 000,00	12 500,00
	000156	INFORMATISATION DES ECOLES	50 000,00	12 500,00
	000161	MISE EN ACCESSIBILITE	20 000,00	5 000,00
	000162	STADE SYNTHETIQUE	7 000,00	1 750,00
	000165	MAITRISE DE L'ENERGIE	180 000,00	45 000,00
	000173	AGRANDISSEMENT DES CIMETIERES	80 000,00	20 000,00
	000175	TRAVAUX FALAISE	60 000,00	15 000,00
	000181	REHABILITATION BATIMENT LE ROMARIN	1 200 000,00	300 000,00
	000186	REHAB GS AUBRAC	720 000,00	180 000,00
	000189	PARC DES 3 MARES	372 420,00	93 105,00
	454111	TRAVAUX PERIL IMMINENT	5 000,00	1 250,00
	458110	CONV. TTMO ASSAINISSEMENT QT PINS	90 000,00	22 500,00
	458111	CONV. TTMO PLUVIAL QT PINS	44 000,00	11 000,00
	458114	CONV. TTMO RUE ITALIE PORTUGUAL	150 000,00	37 500,00
	45813	CONV. GESTION EAU PLUVIALE- METROPOLE	63 000,00	15 750,00
	45816	CONV. GESTION ZAE - METROPOLE	30 000,00	7 500,00

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

	45819	CONV. TTMO EAU QT PINS	11 000,00	2 750,00
Total Opération M57 hors AP			10 850 298,00	2 712 574,50
Opération M57 sur AP	000171	AMENAGEMENT DES BORDS DE L'ETANG	1 300 000,00	429 000,00
	000179	GS LES PINS	9 200 000,00	3 036 000,00
	000190	GRAND PARC URBAIN	136 214,40	44 950,75
Total Opération M57 sur AP			10 636 214,40	3 509 950,75
Total général			22 770 153,69	7 514 150,72

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour et 4 Contre (SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / LICCIA Marcel / ALLIOTTE Xavier)

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2025 à hauteur de 7 514 150,72 € selon l'affectation prévue dans le tableau ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI




POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 13/12/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



